

Paiement électronique Services de garde

Vous pouvez effectuer vos paiements dans plusieurs institutions financières : la Banque Nationale, la Banque Scotia, la Banque Laurentienne, la Banque de Montréal, la Banque Royale, la Banque CIBC et la Banque Toronto Dominion ainsi qu'aux comptoirs des Caisses Desjardins ou selon les **modes de paiement suivants** :

Par Internet

- Accédez à votre compte sur le **site Internet de votre institution financière**.
- Tapez « Premières » dans l'outil de recherche en laissant le champ *Catégorie* vide. Vous obtiendrez :
 - ◇ « Commission scolaire des Premières-Seigneuries - Service de garde (QC) » pour les Caisses Desjardins;
 - ◇ « CS Premières-Seigneuries S.garde » pour les autres institutions financières.

Attention : des liens existent également pour payer d'autres types de facture (ex. : taxe scolaire, transport scolaire, facture scolaire). Cliquez sur le bon lien!

Par guichet automatique

Si vous faites ajouter votre facture au guichet automatique, elle apparaîtra sous le nom : « CS Prem-Seig Sgard ».

Au comptoir des Caisses Desjardins

Vous trouverez un **numéro SPC** de quatre chiffres au bas de votre état de compte. Il sera nécessaire pour effectuer le paiement.

Par téléphone

Vous n'avez qu'à contacter votre institution financière.

Numéros de référence

- Sur l'état de compte, vous trouverez **deux numéros de référence différents** commençant par SG, suivis de 16 chiffres (ex. : SG-XXX-XXXXXXXX-XXXXXX). Un numéro de référence sera placé à la gauche de *Père* et l'autre, à la gauche de *Mère*.

Assurez-vous d'utiliser le numéro de référence correspondant au parent payeur.

No Réf : SG-XXX-XXXXXXXX-XXXXXX

Père

Nom Père

No Réf : SG-XXX-XXXXXXXX-XXXXXX

Mère

Nom Mère

- Si votre enfant change de service de garde en début ou en cours d'année, il est important d'utiliser le **nouveau numéro de référence** qui se trouve sur l'état de compte du nouveau service de garde.
- Il est important d'utiliser le **numéro de référence spécifique** à chaque enfant.

Relevés fiscaux

- Le numéro de référence que vous utiliserez aura un impact sur l'émission des relevés fiscaux. Ex. : si la mère utilise le numéro de référence qui se trouve au-dessus du nom du père pour effectuer le paiement, le relevé fiscal sera émis au nom du père.
- **Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous utilisez le bon numéro de référence lors du paiement électronique, car aucune correction ne pourra être apportée lors de l'émission des relevés fiscaux.**

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec la technicienne ou le technicien de votre service de garde.

